

## Informations relatives au règlement REACH (CE) n° 1907 / 2006

REACH est l'acronyme de Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals, c.-à-d. l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Le règlement CE n° 1907 / 2006 constitue la base légale de REACH. Le règlement REACH, entré en vigueur le 1er juin 2007, a été publié au journal officiel de l'union européenne le 18 décembre 2006. Depuis, le règlement REACH est directement contraignant de la même façon pour tous les États membres de l'UE, sans nécessité de mise en œuvre au niveau national.

L'objectif du règlement REACH est de garantir un niveau de protection élevé pour la santé humaine et pour l'environnement. Pour CeoTronics AG, cet objectif social fondamental est essentiel et mérite d'être poursuivi. C'est pourquoi les décisions économiques et les actions de CeoTronics AG sont toujours examinées sous les aspects environnementaux et leurs conséquences.

CeoTronics AG, en qualité de fabricant de produits de communication haut de gamme pour les autorités, l'industrie et le commerce, est un « utilisateur en aval » d'après la définition de REACH et fabrique exclusivement des produits non chimiques (produits conformément à l'article 3 Définitions). Dans des conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation, nos produits ne dégagent pas de substances. Les substances chimiques soumises à enregistrement potentiellement présentes dans nos produits doivent par conséquent être enregistrées uniquement par nos fournisseurs.

CeoTronics AG n'est donc pas soumise non plus à l'obligation d'établir des fiches de données de sécurité.

CeoTronics AG remplit pleinement les obligations d'un « utilisateur en aval » et est immédiatement informée conformément à l'article 33 du règlement REACH, sur la base de l'arrêt de la CJCE rendu le 15.09.2015, si des composants de ses produits (à partir d'une teneur >0,1 % en masse) sont classés comme particulièrement préoccupants par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Dans l'intérêt et le contexte d'une grande sécurité des approvisionnements et des produits, nous suivons étroitement la mise en œuvre du règlement REACH chez nos fournisseurs, en particulier l'actualisation permanente de la liste de candidats. Jusqu'ici CeoTronics AG ne dispose pas d'indices relatifs à d'éventuelles conséquences du règlement REACH sur ses produits ou procédés de fabrication. Si une ou plusieurs substances (SVHC) de la liste candidate se trouvent dans un article, nous vous en informerons dans nos documents commerciaux (offre, confirmation de commande, bon de livraison et facture).

Vous voudrez bien comprendre qu'en raison des nombreuses demandes que nous recevons nous ne sommes pas en mesure de traiter individuellement tous les courriers et questionnaires. Cette publication devrait répondre entièrement à toutes vos questions.